



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de février 2020 sous la présidence de la Belgique (voir annexe),

Ce récapitulatif, établi sous ma responsabilité et en concertation avec d'autres membres du Conseil de sécurité, ne doit toutefois pas être considéré comme reflétant les vues de celui-ci.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la Belgique
auprès l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Kridelka**



Annexe à la lettre datée du 9 novembre 2020 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Belgique (février 2020)

Introduction

En février 2020, sous la présidence de la Belgique, le Conseil de sécurité a tenu 26 séances publiques (dont un débat public, quatre séances « d'adoption » et 19 séances d'information) et 12 consultations plénières. Le Conseil a adopté quatre résolutions et a publié trois déclarations de la présidence et trois déclarations à la presse. Il a également tenu un dialogue interactif informel.

Conformément aux pratiques en vigueur dans l'Organisation des Nations Unies et afin de promouvoir la transparence des travaux du Conseil de sécurité, la Belgique a organisé, au début de sa présidence, des séances d'information avec les représentants des États Membres, des médias et de la société civile, selon le programme de travail adopté le 3 février lors de consultations à huis clos. À la fin du mois, la Belgique a tenu une séance d'information récapitulative afin d'examiner les travaux du Conseil en février.

Afrique

Burundi

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu un dialogue interactif informel sur le Burundi, auquel ont assisté plusieurs représentants d'États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est. La Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, a fait un exposé sur sa dernière visite au Burundi. Elle a principalement abordé les questions humanitaires et politiques dans la période précédant les élections et souligné qu'il fallait appuyer davantage, sur le plan international, la dynamique politique amorcée, ajoutant que les autorités burundaises avaient manifesté leur volonté de s'impliquer davantage.

En réponse aux observations et aux questions, la Sous-Secrétaire générale a mis l'accent sur de nouvelles possibilités d'une participation régionale, telle que la signature prochaine d'un mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a également insisté sur une plus grande participation des médiatrices au processus électoral.

Guinée-Bissau

Le 14 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations sur la situation en Guinée-Bissau. La Représentante spéciale du Secrétaire général du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Rosine Sori-Coulibaly, a passé en revue la situation dans le pays après la tenue des élections et le retrait progressif du Bureau avant sa fermeture, le 31 décembre 2020, notamment l'intention de mettre en place un cadre de haut niveau qui réunira les partenaires internationaux et les autorités nationales pour mener des échanges réguliers sur le programme de réforme, le promouvoir et accompagner le pays dans cette entreprise. En sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le

Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Ronaldo Costa Filho, a mis en garde contre le mur budgétaire, qui entraînerait une réduction de l'appui international à la Guinée-Bissau, à la suite du retrait du Bureau. Il a donc demandé la fourniture d'un appui constant et déclaré que la Commission de consolidation de la paix était disposée à accompagner la Guinée-Bissau à l'avenir. Les États membres ont exprimé leur appui à la Représentante spéciale du Secrétaire général et à ses activités et préconisé un règlement pacifique du contentieux électoral, tout en se félicitant du rôle que jouait la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ils ont également souligné qu'il fallait aider la Guinée-Bissau à long terme, notamment dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2512 \(2020\)](#) par laquelle il a prorogé de 10 mois le mandat du BINUGBIS. Il a demandé la réduction progressive des effectifs de la mission, compte tenu de sa fermeture d'ici la fin de l'année, tout en préconisant des mesures d'accompagnement afin d'aider la Guinée-Bissau dans ses efforts de consolidation de la paix et de règlement de la crise.

Libye

Le 11 février, par l'adoption de la résolution [2509 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 avril 2021 le régime visant à prévenir l'exportation illicite de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés en provenance de la Libye, dont il a modifié quelques aspects techniques. Dans sa résolution, il a demandé de nouveau le respect de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Il a également prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 15 mai 2021.

Le 12 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2510 \(2020\)](#) dans laquelle il s'est déclaré en faveur d'un règlement politique de la crise en Libye, sur la base du plan en trois étapes proposé par le Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, au lendemain de la Conférence de Berlin. Le Conseil a notamment préconisé un cessez-le-feu urgent et durable et le respect de l'embargo sur les armes.

République centrafricaine

Le 20 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations sur la République centrafricaine. Il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, du Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine, Matias Matondo, du Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Olof Skoog, et du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, Omar Hilale.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a dressé le bilan des progrès accomplis, un an après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, tout en notant, comme le Représentant spécial de l'Union africaine, des violations persistantes de la part de groupes armés. Le Représentant spécial de l'Union africaine et le Chef de la délégation de l'Union européenne ont cité tous les deux la possibilité envisagée dans l'accord de paix d'imposer des sanctions aux parties qui y contrevenaient. Tous les intervenants ont souligné que l'Accord politique demeurerait le seul cadre de paix viable.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse (SC/14128) dans laquelle il s'est félicité des progrès accomplis sur le plan de l'application de l'accord de paix et a condamné les violations de l'accord et les violences perpétrées par les groupes armés. Les membres du Conseil ont salué l'action

constante menée par les autorités centrafricaines pour étendre l'autorité de l'État et faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. Ils ont souligné qu'il importait de demander des comptes à tous les auteurs des violations du droit international humanitaire et des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Ils ont exhorté les autorités centrafricaines et toutes les parties prenantes nationales à veiller à la préparation des élections présidentielle, législatives et locales en 2020 et 2021. Ils ont réaffirmé leur ferme soutien au Représentant spécial du Secrétaire général et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine dans le contexte de campagnes négatives dans les médias.

Somalie

Le 24 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la Somalie, à laquelle sont intervenus le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, James Swan (notamment durant les consultations), le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, Francisco Madeira, et le Directeur de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, Dan Smith.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a décrit au Conseil la préparation des élections, notamment la loi électorale fédérale, les liens entre les États membres de la fédération et le Gouvernement fédéral, ainsi que les questions socioéconomiques, humanitaires ou liées à la sécurité. Le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine s'est déclaré inquiet de la lenteur de la constitution des forces de sécurité somaliennes. Le Directeur de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm a souligné les effets des changements climatiques sur la paix, la sécurité et le développement ainsi que le contexte précaire de la Somalie et de la Corne de l'Afrique.

Les États Membres ont évoqué les progrès accomplis et les difficultés rencontrées et souligné qu'il fallait renforcer le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération et progresser pour ce qui était de renforcer les capacités de tenir les Chabab en échec.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [751 \(1992\)](#) concernant la Somalie, Marc Pecsteen de Buytswerve, sur les activités menées par le Comité durant les 120 jours précédents, qui a porté notamment sur la visite effectuée à Mogadiscio, qui a ouvert la perspective d'un renouvellement de la coopération entre le Gouvernement fédéral de Somalie et le Groupe d'experts sur la Somalie. Plusieurs États membres ont insisté sur l'utilité du régime des sanctions qui diminuait les capacités des Chabab et sur la nécessité d'épauler le Gouvernement.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur les élections en Somalie (SC/14133).

Soudan

Le 11 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2508 \(2020\)](#), dans laquelle il a prorogé d'un an le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil.

Les Amériques

Haïti

Le 20 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la situation en Haïti. Il s'agissait de la première séance officielle depuis la mise en place de la nouvelle mission politique spéciale en Haïti, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), le 16 octobre 2019. La première intervenante par visioconférence était la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Helen Meagher La Lime, qui a présenté les activités du Bureau et ses efforts de médiation entre les factions politiques du pays. Elle a mis l'accent sur les besoins humanitaires d'Haïti, l'effet de la crise sur la Police nationale d'Haïti et les causes profondes de la crise. Plus tard, au cours de la séance, et à l'invitation du Président, la Directrice exécutive de l'organisation de la société civile Fondasyon Je Klere, Marie Yolène Gilles, est intervenue, également par visioconférence, pour décrire la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et la protection des droits humains.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil de sécurité ont estimé que la situation était désastreuse et ont exprimé leur soutien aux activités des Nations Unies en Haïti. Ils ont également fait part de leurs vues sur la situation politique, les capacités de la Police nationale d'Haïti et le rôle des organisations de la société civile. Ils se sont déclarés inquiets de la situation humanitaire. Le représentant d'Haïti est intervenu pour insister sur la difficulté de la situation politique, socioéconomique et humanitaire dans le pays.

Des consultations se sont tenues à huis clos après la séance d'information, durant lesquelles la Représentante spéciale du Secrétaire général a donné des précisions sur la situation politique en Haïti, en présence du Sous-Secrétaire général de la structure politique et opérationnelle régionale unique pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča.

Asie

Myanmar

Le 4 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos pour s'entretenir de l'évolution de la situation au Myanmar. Les membres ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Mohamed Khaled Khiari, sur les derniers faits survenus, notamment sur le plan du rapatriement et des responsabilités. Un représentant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a également décrit la situation des personnes déplacées au Bangladesh, les tensions en cours dans l'État rakhine et la collaboration entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies. Les membres se sont félicités du rôle positif joué par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ainsi que des efforts faits par le Bangladesh pour héberger les réfugiés.

Europe

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 6 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Edi Rama, sur les priorités de la présidence et la coopération entre les deux organisations. Le Président a évoqué les questions suivantes : a) faire une différence sur le terrain, en mettant un accent particulier sur le conflit en Ukraine ; b) concrétiser les engagements pris et s'attaquer aux menaces transnationales comme la traite d'êtres humains ;

c) dialoguer et souligner notamment la nécessité de lutter contre les discours de haine et de promouvoir la tolérance. Les membres du Conseil ont appuyé les activités de l'OSCE et souligné l'importance d'un resserrement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Ukraine

Le 18 février, le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande de la Fédération de Russie à l'occasion du cinquième anniversaire des accords de Minsk. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a passé en revue les faits politiques les plus récents et abordé la situation humanitaire. La Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE, Heidi Grau, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, Halit Çevik, sont également intervenus. Les membres du Conseil ont rappelé leurs positions bien connues et le représentant de l'Ukraine est également intervenu.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 11 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, au sujet de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. La séance s'est tenue à la demande de l'Indonésie et de la Tunisie. Le Secrétaire général a formulé des observations liminaires, donnant un aperçu de la situation instable dans la région, réaffirmant la nécessité de trouver une solution au conflit et rappelant la position des Nations Unies en la matière. Le Coordonnateur spécial a évoqué les réactions de la communauté internationale à l'égard de la vision pour la paix entre les Israéliens et les Palestiniens, présentée par les États-Unis d'Amérique, ainsi que les réactions sur le terrain. Il a mis en garde contre l'annexion et ses conséquences et a déclaré qu'on ne pouvait pas se contenter de réaffirmer ses positions et qu'il fallait formuler des propositions sur la façon de faire avancer le processus. Le Président de l'État observateur de Palestine a pris la parole, suivi du Représentant d'Israël. La Représentante des États-Unis a expliqué le bien-fondé de la vision pour la paix de son pays. La plupart des membres du Conseil ont réaffirmé qu'il convenait de respecter le droit international et les « paramètres convenus au plan international » et que les deux parties devaient relancer des négociations directes. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes est intervenu également au nom de la Ligue.

Le 24 février, le Conseil de sécurité a entendu, au cours de consultations, un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et est convenu d'éléments destinés à la presse.

République arabe syrienne

Le 5 février, des consultations se sont tenues sur l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#). Le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, la Secrétaire générale adjointe, Izumi Nakamitsu, sur le rapport mensuel le plus récent de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Le 6 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, sur la

situation à Edleb, dans lesquels ils ont souligné les conséquences de l'escalade militaire sur la situation humanitaire difficile.

Le 14 février, le Conseil de sécurité a débattu de la situation à Edleb au titre des questions diverses. Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations sur la situation humanitaire et lancé un appel à la cessation des hostilités.

Le 19 février, le Conseil de sécurité a entendu des exposés de l'Envoyé spécial pour la Syrie et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. L'Envoyé spécial s'est fait l'écho de l'appel récent lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et du respect du droit international humanitaire. Il a décrit l'état de la sécurité dans le nord-ouest du pays et fait le point de ses cinq priorités. Les exposés ont été suivis de consultations.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller, et de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Henrietta Fore. La réunion s'est déroulée sous la présidence du Vice-Premier Ministre, Ministre des finances, chargé de la lutte contre la fraude fiscale, et Ministre de la coopération au développement de la Belgique, Alexander De Croo, en présence du Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas. La Sous-Secrétaire générale s'est déclarée inquiète de la dégradation de la situation humanitaire à Edleb. Elle a réaffirmé l'importance du mécanisme d'assistance humanitaire à travers la frontière pour cette région et a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'examen d'autres modalités au point de passage de Yaroubiyé, présenté conformément à la résolution [2504 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2020/139](#)). La Directrice générale a décrit la situation des enfants en République arabe syrienne.

Le 28 février, le Secrétaire général est intervenu devant le Conseil de sécurité, qui a entendu par la suite un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par le conflit à Edleb et par la situation humanitaire désastreuse.

Yémen

Le 18 février, le Conseil de sécurité a tenu sa séance mensuelle sur le Yémen, avec une séance d'information et des consultations. Durant la séance d'information, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, a dressé le bilan de la situation politique et de sécurité, le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence a communiqué une mise à jour sur la situation humanitaire et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Inga Rhonda King en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#), a fait part des travaux du Comité. Durant les consultations, le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, le général de corps d'armée Guha, a fait le point des activités de la Mission.

Le 25 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2511 \(2020\)](#), par laquelle il a renouvelé d'un an le régime des sanctions concernant le Yémen, avec 13 voix pour et 2 abstentions.

Questions thématiques et autres questions

Armes de petit calibre

Le 5 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur les armes légères et de petit calibre, au cours de laquelle il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre, en date du 30 décembre 2019 (S/2019/1011). Durant la séance, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et le Directeur adjoint des opérations au Conflict Armament Research, Damien Spleeters, sont intervenus.

En présentant le rapport du Secrétaire général, la Haute-Représentante a dressé un bref historique de la question des armes légères et de petit calibre au Conseil de sécurité et a évoqué des thèmes majeurs récurrents. De façon plus générale, elle a insisté sur l'augmentation des dépenses militaires dans le monde et la menace que continuent de faire peser les armes légères et de petit calibre sur la paix et la sécurité internationales ; l'action menée aux niveaux international, sous-régional et national, pour en renforcer le contrôle ; et l'importance d'adopter une démarche régionale, tout particulièrement pour l'Afrique. Elle a engagé enfin le Conseil à se pencher régulièrement sur la question et à l'intégrer dans ses travaux. Le Directeur adjoint des opérations a présenté ensuite les travaux du Conflict Armament Research, en particulier sur le traçage des armes légères et de petit calibre et la manière dont l'organisation avait aidé à repérer, au moyen des informations collectées, les diverses lacunes qui avaient permis le détournement des armes légères et de petit calibre vers des marchés illicites. Il a conseillé au Conseil de mieux intégrer le traçage des armes légères et de petit calibre dans le mandat des opérations de maintien de la paix et les embargos sur les armes. Dans leurs observations, la plupart des membres du Conseil ont demandé un resserrement de la coopération aux niveaux national, régional et international afin d'améliorer les contrôles et souligné l'importance des divers instruments internationaux (le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage et le Traité sur le commerce des armes). Plusieurs membres ont insisté sur la responsabilité première des États mais la centralité de la démarche régionale a été unanimement admise, la région du Sahel, l'Afrique centrale et la Libye suscitant des préoccupations particulières à cet égard.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 7 février, le Conseil de sécurité a débattu du dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/95). Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, la Sous-Secrétaire général Michèle Coninsx, ont fait un exposé. Le Président du Conseil de sécurité a invité une représentante de la société civile, Mona Freij, à participer à la séance. M^{me} Freij qui vivait à Raqqa (République arabe syrienne) était parvenue à se libérer de l'EIIL et à fuir en Turquie.

Le Secrétaire général adjoint a demandé aux États Membres de surmonter leurs divergences afin de contrer ensemble la menace du terrorisme. Citant des partenariats et des activités ainsi que des menaces persistantes, il a exhorté la communauté internationale à travailler de concert, afin d'empêcher la résurgence de l'EIIL et la montée des factions dissidentes dans le monde entier. L'importance des questions de genre et d'autres dimensions de la lutte contre le terrorisme a également été soulignée.

La Sous-Secrétaire générale s'est félicitée des activités menées par les femmes issues de la société civile et de leur lutte contre le terrorisme. Elle a souligné l'importance des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration, notamment l'attribution des responsabilités et le dédommagement des victimes. Elle a déclaré que la manière dont le problème était abordé aujourd'hui se répercuterait sur les générations à venir.

M^{me} Freij a décrit son expérience personnelle à Raqqa (République arabe syrienne) aux mains de l'EIL, disant que des membres de cette organisation avaient cherché à l'arrêter mais qu'elle était parvenue à s'enfuir. Elle a condamné les violences sexuelles perpétrées par l'EIL et évoqué ses effets durables sur la société. Elle a également décrit ses activités sur le plan de la reconstruction de Raqqa et de l'éducation des femmes, en vue de renforcer la résilience face à la radicalisation et au terrorisme.

Les États Membres ont exposé leurs vues sur l'état de la menace terroriste internationale et la manière de définir les mesures à prendre. Ils sont convenus que l'impunité devait cesser. Bon nombre d'entre eux ont porté leur attention sur l'importance d'inclure une dimension de genre dans la politique antiterroriste, citant l'intervention de la représentante de la société civile. Ils ont souligné que la lutte internationale contre le terrorisme devait être pleinement compatible avec les normes relatives aux droits humains et les obligations au regard du droit international humanitaire. Ils ont également mis l'accent sur la lutte contre l'impunité et la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité et de rendre la justice pour les victimes du terrorisme, dans le cadre de la politique de lutte antiterroriste. Un autre thème souvent évoqué était la nécessité d'élaborer un contre-discours solide, afin de combattre notamment l'utilisation à mauvais escient d'Internet et des médias sociaux.

Les enfants et les conflits armés

Le 12 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur les enfants et les conflits armés, portant notamment sur la protection des enfants dans les processus de paix, présidée par le Ministre belge des affaires étrangères et de la défense, Philippe Goffin, en présence du Roi Philippe, Roi des Belges. Le Secrétaire général a présenté le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, a fait un exposé sur l'expérience de l'Union africaine dans ce domaine, citant notamment les accords de paix au Burundi, en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud. La Présidente du Conseil consultatif de Watchlist on Children and Armed Conflict, Jo Becker, est intervenue en tant que représentante de la société civile. Au début de la séance, le Conseil a adopté la déclaration de la présidence ([S/PRST/2020/3](#)), dans laquelle il a félicité la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba de Potgieter, et les acteurs de la protection de l'enfance compétents, d'avoir élaboré le guide pratique susmentionné, et a encouragé le Secrétaire général à en assurer la diffusion la plus large possible et à en promouvoir l'application dans les processus de paix et de médiation appuyés, parrainés ou facilités par les Nations Unies. Le Conseil a également encouragé les médiateurs, les facilitateurs et tous les autres acteurs concernés par les processus de paix et de médiation à appliquer autant que possible le guide pratique au cours de ces processus.

Consolidation et pérennisation de la paix : la justice transitionnelle dans les situations de conflit et d'après conflit

Le 13 février, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la justice transitionnelle dans les situations de conflit et d'après-conflit au titre de la question intitulée « Consolidation et pérennisation de la paix ». La séance était présidée par le Ministre belge des affaires étrangères et de la défense. Le Conseil a entendu des exposés de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, par visioconférence, le Président de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition de la Colombie, Francisco de Roux, et la Directrice exécutive de la Foundation for Human Rights in South Africa, Administratrice du Desmond Tutu Peace Centre et Présidente de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, Yasmin Sooka. La Haute-Commissaire a souligné que l'ONU devait épauler des initiatives de justice transitionnelle qui étaient adaptées au contexte, inclusives et axées sur les besoins des victimes. Le Président de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition de la Colombie a également placé les victimes au cœur de ses activités, ainsi que la recherche de la vérité, une transition en profondeur et des garanties de non-répétition. La Directrice exécutive de la Foundation for Human Rights in South Africa a insisté sur la nécessité d'une démarche tenant compte des questions de genre dans les processus de justice transitionnelle et accordant une attention aux groupes les plus vulnérables, ainsi que sur le caractère central du principe de responsabilité concernant les crimes les plus graves. Les intervenants ont souligné le lien entre les processus de justice transitionnelle et le mandat du Conseil.

Avec ce débat public, c'était la première fois que le Conseil de sécurité tenait une séance sur la justice transitionnelle en tant que question thématique. Une soixantaine de délégations ont pris la parole, dont bon nombre ont partagé leur expérience nationale sur la justice transitionnelle et les enseignements tirés. Dans leurs interventions, les États Membres et les observateurs ont souligné plusieurs aspects tels que la nécessité de démarches adaptées au contexte, concernant la justice transitionnelle, l'importance du caractère inclusif et de la maîtrise nationale des processus de justice transitionnelle, le caractère central des besoins des victimes, la nécessité d'examiner les causes profondes du conflit, la nécessité d'une démarche tenant compte des questions de genre concernant la justice transitionnelle, l'inclusion de dispositions à l'appui des processus de justice transitionnelle nationale dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'importance de la coopération avec les organisations régionales, le lien entre les démarches de justice transitionnelle, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité et l'importance du rôle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix sur le plan de l'appui technique et financier.

Soutenir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'approche de la Conférence d'examen de 2020

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur le thème du soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en prévision de la Conférence d'examen de 2020, qui marquait également le quinzième anniversaire de son entrée en vigueur. Les intervenants étaient la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et le Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, Gustavo Zlauvinen.

Pour la Haute-Représentante, la Conférence d'examen de 2020 représentait une occasion tant symbolique que concrète. Elle a souligné quelques-uns des problèmes, à savoir un environnement de plus en plus instable, la méfiance et la division parmi

les États dotés d'armes nucléaires et une course aux armements devenue qualitative. Elle a cependant conclu qu'aucune de ces questions n'empêchait un dialogue constructif, ajoutant que la Conférence d'examen pourrait également servir de tremplin en vue de l'examen sous un autre angle du problème que représentaient les armes nucléaires, en tenant compte des nouvelles conditions de sécurité. Dans cet esprit, le Président désigné a exprimé l'espoir que la Conférence d'examen déboucherait sur un document final qui tienne compte non seulement du contexte immédiat, avec ses limitations et ses possibilités, mais aussi des aspirations à moyen et à long terme.

Tous les membres du Conseil de sécurité ont noté que le Traité sur la non-prolifération était la clef de voûte du régime de non-prolifération nucléaire. Ils ont constaté ses succès au cours du demi-siècle écoulé, demandé qu'il soit préservé et souhaité l'aboutissement de la Conférence d'examen de 2020.

Une déclaration à la presse à l'appui du Traité sur la non-prolifération et de la Conférence d'examen de 2020 a été adoptée à cette occasion (SC/14126).

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le 27 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Le Président du Comité a présenté le dernier rapport trimestriel sur les travaux du Comité au Conseil, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). Le rapport décrivait les activités du Comité du 13 novembre 2019 au 27 février 2020. Les membres du Conseil ont ensuite débattu du rapport et consacré leurs interventions aux progrès et aux difficultés qui y étaient évoqués, comme les violations des sanctions de l'ONU par la République populaire démocratique de Corée, l'absence de rapports nationaux transmis par les États Membres et la situation humanitaire. Les analyses et recommandations récentes figurant dans le rapport final du Groupe d'experts ont également été mentionnées à cet égard, notamment pour ce qui est de la poursuite des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.